

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 mars 2016</b>	<b>N° 2016-140</b>

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00  
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30  
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50  
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 mars 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2016-140</b>

---

**BLANQUEFORT - Parcelle de terrain bâtie située avenue du Onze Novembre - Mise à disposition et cession à la commune - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la demande de la commune de Blanquefort, Bordeaux Métropole a exercé son droit de préemption à des fins communales à l'encontre d'une parcelle de terrain encombrée d'une petite construction ancienne à démolir sans occupant, d'une superficie de 727 m<sup>2</sup>, cadastrée AT 80, située avenue du Onze Novembre à Blanquefort.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un projet municipal de remembrement de parcelles privées et publiques ayant pour but la réalisation d'une opération d'habitat social diffus plus particulièrement destinée au relogement de familles des gens du voyage identifiées sur le territoire de Blanquefort.

C'est ainsi que par acte notarié du 29 janvier 2015, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 72 700 euros fixé judiciairement sans intervention d'avocat, augmenté d'une commission d'agence de 10 000 euros et des frais notariés d'un montant de 3 061,54 euros, soit un prix de revient total de 85 761,54 euros.

Aussi, conformément à la délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2014 approuvant cette opération, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait être consentie à la commune au moyen d'une convention en attendant sa cession partielle dans le délai maximum de deux ans, sur la base du prix de revient de la réserve foncière décrit ci-dessus ramené au prorata de la superficie cessible établie à 706 m<sup>2</sup> après alignement au titre de l'opération de voirie P 57 relative à l'élargissement de l'avenue du Onze Novembre sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Ce prix de cession s'élèverait ainsi à 83 284,25 euros, restant actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Cette actualisation du prix s'opèrera, de la date de règlement par Bordeaux Métropole du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la commune.

France Domaine régulièrement consulté au préalable, n'a pas émis d'objection sur les conditions de cette cession dans le cadre de son communiqué n° 2016-056V0339 du 2 mars 2016.

Il est par ailleurs précisé que cette transaction est soumise à une TVA sur marge nulle.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-37,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 210.1 et suivants,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2016-056V0339 du 2 mars 2016,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Blanquefort en date du 8 décembre 2014.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Le projet de remembrement de parcelles privées et publiques destinées à la réalisation d'une opération d'habitat social diffus plus particulièrement en faveur du relogement de familles des gens du voyage identifiées sur le territoire communal de Blanquefort, nécessite la mise à disposition transitoire et la cession à la commune de la parcelle de terrain située avenue du Onze Novembre à Blanquefort, acquise par exercice du droit de préemption urbain à des fins communales dans le cadre de la politique foncière métropolitaine.

L'emprise de terrain nu nécessaire à l'alignement de cette parcelle sera conservée dans le patrimoine métropolitain.

**DECIDE**

**Article 1 :** La cession à la commune de Blanquefort de la parcelle de terrain encombrée d'une petite construction ancienne à démolir, d'une superficie de 706 m<sup>2</sup>, cadastrée AT 291 (issue de la parcelle AT 80 divisée), située avenue du Onze Novembre à Blanquefort, est consentie moyennant le prix de 83 284,25 euros restant à actualiser dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** La recette correspondante sera imputée au Budget principal de l'exercice concerné au chapitre 77, compte 775, fonction 515 .

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 AVRIL 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>12 AVRIL 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--